

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	65

PRESENTS	55
POUVOIRS Suppléants	1
POUVOIRS Titulaires	9
ABSENTS	27

Vote Pour : 65
 Vote Contre : 0
 Abstention : 0

Date de la Convocation

13 JANVIER 2026

Date d'Affichage

13 JANVIER 2026

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 19 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-neuf janvier à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Alain ASSIÉ, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaél GRANGER, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Mathieu BLESS, Florence BELOU à Michelle LAVIT, Dominique BOYER à Martine SOUQUET, Sébastien CHARRUYER à Maryline LHERM, Christelle HARDY-HEBRARD à Claire VILLENEUVE, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Régine MOULIADE à Christian LONQUEU, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Serge GARRIGUES, Maryse GRIMARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jacques VIGOUROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°10_2026

ACTES : 8.5

OBJET DE LA DELIBERATION : 11- Démarche d'évaluation du Contrat de Ville Gaillac-Graulhet « Engagements Quartiers 2030 »

Exposé des motifs

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a engagé une démarche d'évaluation du contrat de ville Gaillac-Graulhet « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2024-2030. Elle vient s'articuler plus globalement à un cadre national dont les objectifs sont :

- de rendre compte de la mise en œuvre et des résultats des programmes d'actions annuels ;
- d'apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat de ville ;
- de considérer la participation citoyenne dans la construction du contrat de ville ;
- de mettre en œuvre l'évaluation à mi-parcours en 2027 et l'évaluation finale en 2030.

La démarche d'évaluation sur le territoire de l'agglomération prend en compte le travail engagé à l'échelle départementale par la formalisation d'une liste d'indicateurs par thématique.

Dans la perspective d'aboutir à un référentiel et une grille d'évaluation, la démarche d'évaluation s'est matérialisée chronologiquement de la manière suivante :

- un premier atelier partenarial (18.06.24) précisant les questions évaluatives ;
- un comité de pilotage animation du contrat de ville Gaillac-Graulhet (07.11.24) validant les questions évaluatives ;
- un deuxième atelier partenarial (04.07.25), confirmant les sous-questions, les propositions de critères de réussite et les indicateurs ;
- un comité technique « animation du contrat de ville » (09.10.25), poursuivant l'élaboration des critères et indicateurs relatifs à la gouvernance du contrat de ville Gaillac-Graulhet ;
- un comité de pilotage « Evaluation du contrat de ville Gaillac-Graulhet » validant le référentiel d'évaluation et la grille d'évaluation qui sera adressée aux porteurs de projets dans le cadre des programmations annuelles.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu la circulaire du 03 avril 2023 du Ministre chargé de la ville et du logement sur la prochaine génération des contrats de ville : Engagements « Quartiers 2030 »,

Vu la circulaire du 15 mai 2023 du Ministre délégué à la ville et au logement relative à l'organisation de la concertation citoyenne dans le cadre de la refonte des contrats de ville,

Vu la circulaire du 31 août 2023 de la secrétaire d'État chargée de la ville relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu la circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu l'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 de la Secrétaire d'État chargée de la citoyenneté et de la ville,

Vu la note du 13 avril 2023 du Directeur général de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) relative à l'actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération notamment l'article 6.1.4 Compétences en matière de politique de la ville,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°28_2019 du 18 février 2019 afférente au portage juridique du Programme de Réussite Éducative de Graulhet par la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°35_2024 du 8 avril 2024 relative au contrat de ville Gaillac-Graulhet 2024-2030,

Considérant les deux questions évaluatives et les sept sous-questions évaluatives du référentiel d'évaluation du contrat de ville Gaillac Graulhet, pour la période 2024-2030 :

Question évaluative 1 : « Dans quelle mesure le contrat de ville Gaillac-Graulhet améliore-t-il la coordination des actions et la coopération entre acteurs ? »

- **Sous-question évaluative 1.1** : « Dans quelle mesure le contrat de ville Gaillac-Graulhet permet-il l'implication et l'engagement des partenaires signataires dans sa mise en œuvre ? »
- **Sous-question évaluative 1.2** : « Dans quelle mesure la gouvernance du contrat de ville Gaillac-Graulhet permet-elle d'articuler efficacement l'action des partenaires du territoire ? »

- **Sous-question évaluative 1.3** : « Dans quelle mesure le contrat de ville Gaillac-Graulhet conforte la place des habitants dans la construction, la mise en œuvre et le suivi du contrat de ville ? »
- **Sous-question évaluative 1.4** : « Dans quelle mesure le contrat de ville Gaillac-Graulhet favorise-t-il la mobilisation du droit commun ? »

Question évaluative 2 : « Dans quelle mesure le contrat de ville Gaillac-Graulhet conforte l'attractivité du quartier ? »

- **Sous-question évaluative 2.5** : « en quoi le contrat de ville Gaillac-Graulhet favorise-t-il un quartier calme et apaisé »
- **Sous-question évaluative 2.6** : « dans quelle mesure le contrat de ville Gaillac-Graulhet renforce-t-il le retour à l'emploi et à la formation, pour les plus de 16 ans ? »
- **Sous question évaluative 2.7** : « en quoi le contrat de ville Gaillac-Graulhet renforce l'autonomie et le développement personnel des enfants et des jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) ? »

Considérant la grille d'évaluation qui sera adressée annuellement aux porteurs de projets et ce pour l'année 2026 dans le cadre de la programmation, validée par le comité de pilotage « Evaluation du Contrat de Ville Gaillac-Graulhet » du 15 décembre 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique Educative et de la Ville » du 15/01/2026, sur la démarche d'évaluation du contrat de ville Gaillac-Graulhet Engagements « Quartiers 2030 », comportant le référentiel d'évaluation complet et la grille d'évaluation annuelle 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** la démarche d'évaluation 2024-2030 du contrat de ville Gaillac-Graulhet Engagements « Quartiers 2030 », visant à proposer des outils permettant d'évaluer les actions des porteurs de projets dans le cadre de la programmation annuelle, d'apprécier la cohérence des actions et dispositifs au regard des orientations du contrat de ville Gaillac-Graulhet et d'en mesurer les impacts, selon les critères de réussite, les indicateurs et les outils de récolte de donnée précisés, en référence aux documents annexés,

- **autorise** le président à engager les démarches et à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 26 JAN. 2026

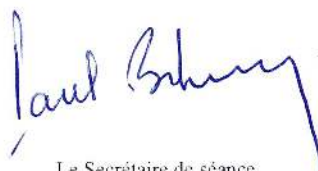
- publication - mise en ligne

Le 26 JAN. 2026

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le 26/01/2026

ID : 081-200066124-20260119-10_2026-DE

